

04.12.2014 - 12:00 Uhr

## Media Service: Conseil suisse de la presse: Omission d'auditionner un fonctionnaire supérieur; Prise de position 29/2014 (presserat.ch/\_29\_2014.htm)

Bern (ots) -

Parties: X. c. «Blick» et «Blick Online»

Thèmes: Obligation de vérité / Suppression d'informations importantes / Audition lors de graves reproches / Sphère privée

Plainte partiellement admise

Résumé:

Omission d'auditionner un fonctionnaire supérieur

Un journal peut-il rendre compte d'une instruction pénale contre un fonctionnaire supérieur tout en privant les lecteurs d'informations sur des faits antérieurs? Oui, déclare le Conseil suisse de la presse. Il n'y a pas eu dans ce cas de soustraction d'informations importantes. Cependant, le fonctionnaire aurait dû être entendu. C'est pourquoi le Conseil suisse de la presse a partiellement approuvé la plainte.

Dans le cas présent le chef du service juridique du Département fédéral des finances se plaignait d'un article paru en janvier 2014 dans «Blick». Il y était question d'une procédure engagée depuis quelque temps déjà contre de hauts fonctionnaires. Au centre se trouvait, tant par le contenu que par l'image, le juriste en chef. On l'accusait d'avoir abusé de sa fonction, un reproche resté non confirmé jusqu'ici. Il ne ressortait pas de l'article que la personne qui avait mis en branle la procédure présentait un arrière-plan politique. L'article ne mentionnait pas davantage que la procédure s'était déjà ensablée à deux reprises au préalable. Le Conseil de la presse n'est pas d'avis que l'image produite en ait été déformée pour autant. L'historique du procès et d'autres faits non mentionnés n'étaient pas indispensables pour la compréhension de l'article. A raison cependant le plaignant se plaint de n'avoir pas pu s'exprimer. L'accusation d'abus de fonction est grave. Même s'il s'agissait d'une procédure en cours, «Blick» avait l'obligation de requérir une prise de position auprès du juriste en chef.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Fürsprecherin  
Effingerstrasse 4a  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100765634> abgerufen werden.